

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : Xavier SINNA
Tél. : 05.49.08.69.58
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le / 5 JUIN 2023

Prise d'acte n°A6460

Monsieur,

En date du 4 mai 2023, le service chargé de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement a effectué une inspection de l'élevage avicole, que vous exploitiez au lieu-dit Beugnon sur la commune de SAINT-PAUL-EN-GATINE.

Au cours de cette inspection, il a été constaté que le site n'était plus exploité depuis plusieurs années. Un précédent contrôle effectué le 4 septembre 2018 avait par ailleurs mis en évidence la vétusté d'un des poulaillers et l'effondrement d'un autre. Les bâtiments étaient vides et vous aviez annoncé que le site était mis en vente depuis août 2018.

De l'examen de votre dossier, en liaison avec l'inspection des installations classées, il ressort que votre établissement bénéficie de l'arrêté préfectoral n° 4051 modifié du 26 juin 2003 pour 61 200 animaux-équivalents volailles.

En date du 27 septembre 2018 l'inspection des installations classées vous a transmis un courrier (réf :LP/JD/2018-02437) vous demandant de :

- faire évacuer de manière réglementaire l'ensemble des déchets du site ;
- vider le fumier du bâtiment A ;
- nettoyer les abords du site ;
- sécuriser le site en effectuant le démantèlement du poulailler A.

En conséquence, il a été constaté au cours de l'inspection du 4 mai 2023 que les mesures et les travaux de remise en état du site ont été partiellement effectués et que le poulailler effondré était envahi par la végétation.

M. Mathieu BLUTEAU
Le Beugnon
79240 SAINT PAUL EN GATINE

.../...

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et conformément à l'article R. 512-74 du code de l'environnement, je vous informe que je donne récépissé de la notification de la mise à l'arrêt de votre activité relevant du régime de l'autorisation au regard de la législation des installations classées et réglementée par l'arrêté préfectoral n° 4051 modifié du 26 juin 2003 susvisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'X' followed by a long horizontal stroke.

Xavier MAROTEL